

## Recrutement d'un cadre de direction pour le développement économique

### Rapporteur : M. Le Président

Le poste de directeur du développement économique a fait l'objet d'une annonce publique dans plusieurs journaux au courant du mois de mai et juin dernier.

Un jury a retenu deux candidats, départagés par la suite par un second jury le 6 juillet dernier. Le candidat sélectionné a été avisé le 12 juillet du choix de la Communauté, pour une prise effective de fonction à la mi-septembre. Par courrier du 23 juillet au Président, le candidat a confirmé sa venue.

Or le 4 octobre, il annonce par écrit le renoncement à l'offre faite, consistant en un recrutement comme Ingénieur en chef 1<sup>ère</sup> catégorie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2001. Le deuxième candidat, retenu par le jury, contacté immédiatement par téléphone, nous a indiqué qu'il avait entre-temps fait l'objet d'une mutation au Conseil Général de Meurthe et Moselle et n'était donc plus disponible. En conséquence, il convient de relancer l'ensemble de la procédure de recrutement.

Il est demandé à l'Assemblée de déléguer au Président le lancement de cette nouvelle recherche de candidature, soit par le recours à un cabinet de recrutement, soit par une procédure menée par les services de la C.A.G.B., le cas échéant par modification du positionnement hiérarchique de ce directeur, recruté sur un grade correspondant à un cadre A+ (Ingénieur Chef 1<sup>ère</sup> catégorie ou administrateur).

**A la majorité de 106 voix pour, et de 10 voix contre, le Conseil de Communauté autorise le Président à lancer cette nouvelle procédure de recrutement, s'il s'avérait nécessaire de passer par un cabinet de recrutement les frais seraient imputés sur la ligne 6226.020 "honoraires" dont les crédits seraient alors complétés.**

Pour extrait conforme,

Le Président